

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS
DECATHLON x TECNIFIBRE
« GAGNE TA BOX DANIIL MEDVEDEV »

Article 1 : Organisation

La société DECATHLON France, société par actions simplifiée , au capital de 30 037 000,00 € Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° 500 569 405 dont le siège social est situé au 4 boulevard de Mons, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 12 juin au 16 juillet 2023 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé «GAGNE UNE BOX DANIIL MEDVEDEV». Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2 : Présentation et participation au jeu

Le jeu est organisé du 12 juin au 16 juillet 2023 inclus sur le site

<https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-tecnifibre-2023>

Pour participer au tirage au sort et tenter de gagner une box Tecnifibre Daniil Medvedev composée de :

- 1 Raquette de tennis T-FIGHT 305 Isoflex d'une valeur de 259€
- 1 cordage Razor soft d'une valeur de 19,99€

, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

S'inscrire sur la plateforme <https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-tecnifibre-2023> en uploadant sa preuve d'achat

Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,

Acheter en ligne ou en magasin, une chaussure de tennis Asics parmi les modèles listés ci-après,

- [Raquette de tennis enfant T-FIGHT TOUR 25 blanc](#)
- [Raquette de tennis enfant T-FIGHT TOUR 26 blanc](#)
- [Raquette de tennis adulte T-FIGHT 280 BLANC](#)
- [Raquette de tennis adulte TFIT 290 POWER MAX](#)
- [Raquette de tennis adulte TFIT 275 SPEED](#)
- [Raquette de tennis adulte T-FIGHT 295 BLANC](#)
- [Cordage de tennis TGV 1.35mm NATUREL](#)
- [Cordage de tennis DURAMIX 1.35mm NATUREL](#)
- [Cordage de tennis TECNIFIBRE ICE CODE 1.25 mm](#)
- [Cordage de tennis X ONE BIPHASE 1.24mm NATUREL](#)
- [Bobine de cordage tennis BLACK CODE 1.24mm NOIR 200M](#)
- [Bobine de cordage tennis DURAMIX 1.35mm NATUREL 200M](#)

Article 3 : Lots

Decathlon et Tecnifibre mettent en jeu 20 box Daniil Medvedev composées d'une raquette d'une valeur de 259,99€ et d'un cordage Razor Soft d'une valeur de 19,99€

Si les lots ne pouvaient pas être distribués pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ils seraient perdus pour les bénéficiaires et ne seront pas réattribués.

Article 4 : Désignation du gagnant

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les inscrits correspondant aux conditions de l'article 2. Le tirage au sort sera effectué dans un maximum de 15 jours après la clôture du jeu concours dans les locaux de l'organisateur.

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants seront informés par mail (à l'adresse indiquée par le Participant lors de son inscription sur le site <https://jeu.decathlon-tennis.com/jeu-tecnifibre-2023> et seront contactés par la société Decathlon France pour l'expédition des lots

A défaut de réponse et d'envoi des informations nécessaires par les gagnants avant le 1er Décembre, les lots gagnés seront considérés comme perdus, et cette perte ne pourra pas ouvrir droit à une réclamation.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants et la véracité des informations fournies.

Article 6 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu sans préavis ni justification, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, ainsi que l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La responsabilité de Decathlon France ne saurait être engagée de ce fait, étant entendu que l'organisateur s'engage, conformément à la Loi Informatique et Libertés à ne pas garder ou céder à un tiers le fichier des gagnants et des participants, au-delà de la mise en contact pour que les gagnants récupèrent leurs lots. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, relatif aux informations le concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment, en écrivant à Decathlon, à l'adresse du siège mentionnée en article 1.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Article 8 : Divers

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation seul sera recevable, un

courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats.

La société Decathlon pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

Les données personnelles collectées lors de l'opération sont destinées à Decathlon uniquement pour l'expéditions des cordages et ne seront pas transmises à un tiers, ces données seront effacées 15 jours maximum après l'expédition des lots